

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

31

Nombre de votants :

31

**Date de convocation :
20 septembre 2019**

**Date d'affichage :
3 octobre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 40

OBJET : Restructuration des réseaux rues du Moulin d'Eau et Planchepaleuil : avenants

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

Par délibérations du 28 mars 2018 et 20 décembre 2018, le Conseil a donné délégation au Maire pour la signature des marchés relatifs à la restructuration des réseaux rues du Moulin d'Eau et Planchepaleuil en vertu de l'article L 2122-21-1 du CGCT.

Par délibération du 11 avril 2019, le Conseil était informé du résultat de l'attribution des lots suivants :

N° lot	Intitulé	Titulaire	Montant HT Devis
1	Rue du Moulin d'Eau (restructuration des réseaux humides)	Groupement EUROVIA-SADE	889 493.64 €
2	Rue Planchepaleuil (restructuration des réseaux humides et aménagement de voirie)	Groupement EUROVIA-SADE	328 901.50 €

Lors de l'exécution des travaux, la conclusion d'un avenant pour chacun des lots s'avère nécessaire pour les motifs suivants :

Lot 1 Rue du Moulin d'Eau

1) Suite à l'accord avec le Conseil départemental sur la réduction de l'épaisseur de grave bitume, le prix n°5 fourniture et mise en œuvre de grave bitume sur 10 cm à 15.45€ HT /m² sera remplacé par fourniture et mise en œuvre de grave bitume sur 6 cm à 12.50 HT/m²

2) Travaux de renouvellement d'un réseau HTA par ENEDIS : malgré les courriers d'information envoyés, ENEDIS a prévenu au dernier moment de son opération de travaux. Pour éviter de rouvrir la chaussée après l'opération actuelle, il a été convenu de prolonger le délai de 3 semaines pour inclure cette prestation qui sera prise en charge en totalité par ENEDIS. Elle comprend la fourniture et la pose, en surlargeur des fouilles d'eau potable, d'un fourreau de diamètre 160 sur 550 m. Ces travaux entraînent un délai supplémentaire de 3 semaines sur le chantier de la Commune.

3) Prolongation de délais suite à la canicule : lors de la période de canicule, les entreprises ont réduit leur temps de travail entraînant une baisse de cadence. Cette baisse d'activité a été évaluée à 3 jours ouvrés sur la période allant du début de chantier au 04/07/2019.

4) Création de branchements d'assainissement neufs : Lors du chantier les riverains font la demande de branchements supplémentaires, soit pour se mettre en conformité avec la réglementation d'assainissement, soit pour création de branchement sur un terrain à bâtir. Ces branchements sont réalisés par la SEMERAP ou un sous-traitant. Pour faciliter de réalisation et la coordination du chantier, la SEMERAP a sous-traité ces travaux au groupement EUROVIA/SADE. La création de ces branchements entraine un délai de 5 jours ouvrés supplémentaires.

La prolongation globale du délai initial est de 4 semaines et 3 jours

Lot 2 Rue de Planchepaleuil

1) Création d'un nouveau prix pour réalisation d'une conduite aérienne d'eau potable (sauterelle) et raccordement des branchements particuliers. Lors du renouvellement de la conduite d'assainissement, il a été constaté que l'ancienne conduite d'adduction d'eau potable était prise dans le béton des regards. Afin de conserver l'alimentation des riverains en eau potable, une conduite aérienne (sauterelle) doit être mise en place avec raccordement des branchements particuliers :

- Coût supplémentaires : 6 300.00€ TTC Budget eau potable LC :19537
- Délais supplémentaire : 4 jours ouvrés.

2) Aménagement de la placette située à proximité de la voie SNCF : Une partie de la placette était en domaine privé, cette partie de terrain est maintenant cédée à la mairie mais l'aménagement de cette surface n'était pas prévu au marché. L'aménagement de cette placette qui sert au retournement des camions du SBA était initialement prévu en bi-couche. Nous proposons l'aménagement complet de cette placette (y compris la surface du terrain cédé) avec la pose d'une bordure le long du talus SNCF, la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales Ø315 et de 2 regards. La constitution de chaussée et d'un enrobé pour permettre la giration des camions du SBA :

- Coût supplémentaire 28 000. 00€ TTC Budget principal LC 29434
- Prix nouveaux :
 - Fouille pour collecteur EP diam 315 compris sablage et remblaiement en grave 0/60 profondeur jusqu'à 1.5 m : 125 € HT/m
 - Fourniture et pose d'un tuyau PVC CR8 diam 315 : 45 € HT/m

COMMUNE DE RIOM

3) Changement de 6 tampons en fonte sur le réseau d'eaux pluviales, afin de supprimer les anciens tampons en mauvais état et difficiles à ouvrir :

- Coût supplémentaire 1 500.00€ TTC Budget principal LC 29434
- Délais supplémentaires : 2 jours ouvrés

4) Prolongation de délais suite à la canicule : lors de la période de canicule, les entreprises ont réduit leur temps de travail entraînant une baisse de cadence. Cette baisse d'activité a été évaluée à 3 jours ouvrés sur la période allant du début de chantier au 04/07/2019.

5) Création de branchements d'assainissement neufs : Lors du chantier, les riverains font la demande de branchement supplémentaire, soit pour se mettre en conformité avec la réglementation d'assainissement, soit pour création de branchement sur un terrain à bâtir. Ces branchements sont réalisés par la SEMERAP ou un sous-traitant. Sur ce chantier la SEMERAP a sous-traité ces travaux au groupement EUROVIA/SADE. La création de ces branchements entraîne un délai de 2 jours ouvrés supplémentaires.

La prolongation globale du délai initial est de 3 semaines et 1 jour

Le montant total des travaux supplémentaires représente une augmentation de 9 % du montant initial.

La Commission des Marchés à Procédures Adaptées (CMAPA) réunie le 22/07/2019 donne un avis favorable à la passation des avenants nécessaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **valider la signature de ces avenants.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190940-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

RIOM